

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT AVEYRON
COMMUNE DE MALEVILLE
NOMBRES DE MEMBRES

Afférents au Conseil	Présents	Nombre de procuration
15	15	0

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 13 avril 2021

L'an deux mille vingt et un le 13 avril à 20 heures et trente minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes sous la présidence de Mme Fabienne SALESSES Maire, conformément au décret n°2021-384 du 2 avril 2021 modifiant les décrets n°2020-1262 du 16 octobre 2020 et n°2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire

Date de la convocation :
08/04/2021

Présents : Fabienne SALESSES – Maire, Benoit GINESTE, Josiane GRES, Emmanuel TOURNEMIRE, Jean-Philippe BEDEL – Adjoints, Marguerite DIEUDE, Aurore FILHOL, Philippe GAUDON, Stéphanie GILHODES-LHERM Denis GUIRAUD, Véronique JALRAN, Anastasia KWIATKOWSKI, Marie-Elisabeth PONS, Vincent POURCEL, Samuel TOURNIER.

Secrétaire de Séance : Véronique JARLAN.

Le compte rendu de la réunion du 15/03/2021 est approuvé à l'unanimité.

Madame le Maire demande le rajout d'un point à l'ordre du jour pour le vote des taux de fiscalité directe locale. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Ordre du jour :

1. Vote des Comptes de Gestion : Commune, Assainissement, Lotissement
2. Vote des Comptes Administratifs : Commune, Assainissement, Lotissement
3. Affectation du résultat : Commune, Assainissement, Lotissement
4. Vote des taux de fiscalité directe locale,
5. Vote des Budgets : Commune, Assainissement, Lotissement
6. Nouvelle école : Demandes de subvention (ADEME + Région)
Questions diverses.

1. Vote des Comptes de Gestion : Commune, Assainissement, Lotissement

1.a **Compte de Gestion de la Commune**

POUR		CONTRE	ABSTENTION
15		0	0

Madame le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures, Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées, le résultat budgétaire de l'exercice s'établit comme suit :

	Section d'investissement	Section fonctionnement	Total sections
RECETTES			
Prévisions budg.	927 847.28	1 023 303.35	1 951 150.63
Titres recettes émis	368 167.14	670 001.10	1 038 168.24
Réduction de titres	0.00	1 966.41	1 966.41
Recettes nettes	368 167.14	668 034.69	1 036 201.83
DEPENSES			
Autorisations budg totales	927 847.28	1 023 303.35	1 951 150.63
Mandats émis	439 864.07	510 201.14	950 065.21
Annulation de mandats	2 331.89	0.00	2 331.89
Dépenses nettes	437 532.18	510 201.14	947 733.32
RESULTAT DE L'EXERCICE			
Excédent 157 833.55 88 468.51
Déficit 69 365.04

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2020. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

1.b Compte de Gestion de l'Assainissement

POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	0	0

Madame le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures, Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées, le résultat budgétaire de l'exercice s'établit comme suit :

	Section d'investissement	Section fonctionnement	Total sections
RECETTES			
Prévisions budg.	30 441.53	25 962.79	56 404.32
Titres recettes émis	10 586.00	14 807.40	25 393.40
Réduction de titres	0.00	0.00	0.00
Recettes nettes	10 586.00	14 807.40	25 393.40
DEPENSES			
Autorisations budg totales	30 441.53	25 962.79	56 404.32
Mandats émis	2 708.00	13 188.55	15 896.55
Annulation de mandats	0.00	0.00	0.00
Dépenses nettes	2 708.00	13 188.55	15 896.55
RESULTAT DE L'EXERCICE			
Excédent 7 878.00 1 618.85 9 496.85
Déficit

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2020. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

1.c Compte de Gestion du Lotissement LE FURBIDOU

POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	0	0

Madame le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des

mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures, Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées, le résultat budgétaire de l'exercice s'établit comme suit :

	Section d'investissement	Section fonctionnement	Total sections
RECETTES			
Prévisions budg.	346 027.82	322 871.29	668 899.11
Titres recettes émis	108 325.87	85 303.08	193 628.95
Réduction de titres			
Recettes nettes	108 325.87	85 303.08	193 628.95
DEPENSES			
Autorisations budg totales	346 027.82	322 871.29	668 899.11
Mandats émis	7 000.00	74 025.87	81 025.87
Annulation de mandats			
Dépenses nettes	7 000.00	74 025.87	81 025.87
RESULTAT DE L'EXERCICE			
Excédent 101 325.87 11 277.21 112 603.08
Déficit

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2020. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

2. Vote des Comptes Administratifs : Commune, Assainissement, Lotissement

2.a Compte Administratif de la Commune

POUR	CONTRE	ABSTENTION
14	0	0

Madame le Maire présente le compte administratif 2020 de la commune qui s'établit de la manière suivante :

	Report 2019	Dépenses 2020	Recettes 2020	Résultat exercice 2020	Résultat de clôture
FONCTIONNEMENT	+401 584.35	510 201.14	668 034.69	157 833.55	559 417.90
INVESTISSEMENT	+90 044.67	437 532.18	368 167.14	-69 365.04	20 679.63
				88 468.51	
Résultat cumulé		947 733.32	1 527 830.85		580 097.53

La section de fonctionnement présente un résultat excédentaire de 157 833.55 €

La section d'investissement présente un résultat déficitaire de 69 365.04€

Hors de la présence de Madame le Maire, Monsieur Benoît GINESTE soumet au vote le compte Administratif 2020 qui est **VOTÉ** à l'unanimité par le Conseil Municipal. Madame le Maire revient dans la salle de réunion du Conseil Municipal.

2.b Compte Administratif de l'Assainissement

POUR	CONTRE	ABSTENTION
14	0	0

Madame le Maire présente le compte administratif 2020 de l'Assainissement qui s'établit de la manière suivante :

	Report 2019	Dépenses 2020	Recettes 2020	Résultat exercice 2020	Résultat de clôture
FONCTIONNEMENT	13 954.79	13 188.55	14 807.40	1 618.55	15 573.34
INVESTISSEMENT	19 855.53	2 708.00	10 586.00	7 878.00	27 733.53
Résultat cumulé		15 896.55	59 203.72		43 307.17

La section d'exploitation présente un résultat excédentaire de 1 618.55 €
 La section d'investissement présente un résultat excédentaire de 7 878.00 €

Hors de la présence de Madame le Maire, Monsieur Benoît GINESTE soumet au vote le compte Administratif 2020 qui est **VOTÉ** à l'unanimité par le Conseil Municipal. Madame le Maire revient dans la salle de réunion du Conseil Municipal.

2.c Compte Administratif du Lotissement LE FURBIDOU

POUR	CONTRE	ABSTENTION
14	0	0

Madame le Maire présente le compte administratif 2020 du lotissement Le Furbidou qui s'établit de la manière suivante :

	Report 2019	Dépenses 2020	Recettes 2020	Résultat exercice 2020	Résultat de clôture
FONCTIONNEMENT	4 853.57	74 025.87	85 303.08	11 277.21	198 482.52
INVESTISSEMENT	-117 385.82	7 000.00	108 325.87	101 325.87	198 411.69
Résultat cumulé	-112 532.25	81 025.87	193 628.95	112 603.08	70.83

La section de fonctionnement présente un résultat excédentaire de 11 277.21 €
 La section d'investissement présente un résultat excédentaire de 101 325.87 €

Hors de la présence de Madame le Maire, Monsieur Benoît GINESTE soumet au vote le compte Administratif 2020 qui est **VOTÉ** à l'unanimité par le Conseil Municipal. Madame le Maire revient dans la salle de réunion du Conseil Municipal.

3. Affectation du résultat : Commune, Assainissement, Lotissement

3.a Affectation du résultat de la Commune

POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	0	0

Le résultat de fonctionnement à affecter est de 559 417.90 €
 Compte tenu de l'excédent d'investissement de 20 679.63 €
 Compte tenu du solde des restes à réaliser de - 343 923.17 €
 Le besoin de financement en investissement est de 323 243.54 €
 Il convient d'affecter au 1068 323 243.54 €

Et de reporter en fonctionnement au 002 236 174.36 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité d'affecter le résultat comme indiqué ci-dessus.

3.b Affectation du résultat de l'Assainissement

POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	0	0

Le résultat d'exploitation à affecter est de 15 573.64 €
 Compte tenu de l'excédent d'investissement de 27 733.53 €
 Compte tenu du solde des restes à réaliser de 0.00 €
 Le besoin de financement en investissement est de 0.00 €
 Il convient d'affecter au 1068 0.00 €

Et de reporter en exploitation au 002 15 573.64 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité d'affecter le résultat comme indiqué ci-dessus.

3.c Affectation du résultat du Lotissement LE FURBIDOU

POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	0	0

Le résultat de fonctionnement à affecter est de 16 130.78 €
 Le solde d'exécution d'investissement est de - 16 059.95 €
 Le besoin de financement en investissement est de - 16 059.95 €
 Affectation au 1068 0.00 €
 Report en fonctionnement au 002 16 130.78 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité d'affecter le résultat comme indiqué ci-dessus.

4. Vote des taux des taxes foncières

Madame le Maire rappelle les taux de fiscalité directe locale votés par délibération du 02/07/2020 :

Libellé	Taux Communaux	Taux Départemental
Taxe d'habitation	5.92 %	
Taxe Foncière/Prop. Bâties (TFPB)	8.48 %	20.69 %
Taxe Foncière/Prop. Non-Bâties	64.04 %	

À compter de l'année 2021, la taxe d'habitation sur les résidences principales ne sera plus perçue par les communes, mais par l'État. En contrepartie, le taux TFPB 2020 du département (20.69 %) est transféré aux communes. Par conséquent, le nouveau taux de référence 2021 de TFPB de la commune est de 29.17 % (soit le taux communal de 2020 : 8.48 % + le taux départemental de 2020 : 20.69 %). Ce transfert de taux n'a aucun impact sur le montant final de taxe foncière réglé par le contribuable local.

Il est proposé, suite à ces informations, de prendre acte du nouveau taux de référence de TFPB de 29.17 % et de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2021 et donc de les porter à :

Libellé	Taux communaux
Taxe Foncière/Prop. Bâties (TFPB)	29.17 %
Taxe Foncière/Prop. Non-Bâties	64.04 %

5. Vote des Budgets : Commune, Assainissement, Lotissement

5.a Vote du Budget de la Commune

POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	0	0

	DEPENSES 2021	RECETTES 2021
FONCTIONNEMENT	845 731.36	609 557.00
Report		236 174.36
Total Fonctionnement	845 731.36	845 731.36
INVESTISSEMENT	1 334 853.57	1 658 097.11
Restes à réaliser	365 509.93	21 586.76
Report		20 679.63
Total Investissement	1 700 363.50	1 700 363.50
TOTAL SECTIONS	2 546 094.86	2 546 094.86

La section de fonctionnement s'équilibre à 845 731.36 €

La section d'investissement s'équilibre à 1 700 363.50 €

Le budget de la commune s'équilibre à 2 546 094.86 €

5.b Vote du Budget de l'Assainissement

POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	0	0

	DEPENSES 2021	RECETTES 2021
EXPLOITATION	30 331.64	14 758.00
Report		15 573.64
Total Fonctionnement	30 331.64	30 331.64
INVESTISSEMENT	38 319.53	10 586.00
Restes à réaliser	0	0
Report		27 733.53
Total Investissement	38 319.53	38 319.53
TOTAL SECTIONS	68 651.17	68 651.17

La section de fonctionnement s'équilibre à	30 331.64 €
La section d'investissement s'équilibre à	<u>38 319.53 €</u>
Le budget de l'Assainissement s'équilibre à	68 651.17€

5.c Vote du Budget du Lotissement LE FURBIDOU

POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	0	0

	DEPENSES 2021	RECETTES 2021
FONCTIONNEMENT	248 845.42	232 714.64
Report		16 130.78
Total Fonctionnement	248 845.42	248 845.42
INVESTISSEMENT	203 942.00	220 001.95
Restes à réaliser	0.00	0.00
Report	16 059.95	0.00
Total Investissement	220 001.95	220 001.95
TOTAL SECTIONS	468 847.37	468 847.37

La section de fonctionnement s'équilibre à	248 845.42 €
La section d'investissement s'équilibre à	<u>220 001.95 €</u>
Le budget du lotissement Le Furbidou s'équilibre à	468 847.37€

6. Nouvelle école : Demandes de subvention (ADEME + Région)

POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	0	0

Madame le Maire précise que dans le cadre des travaux de la nouvelle école, il est nécessaire de réaliser un forage de reconnaissance avec test de réponse thermique. Ces travaux étant éligibles aux aides de l'ADEME et la Région, il est proposé de déposer un dossier de demande de subvention auprès de ces deux organismes au vu du devis réalisé par AQUA-SYSTEM, avec le plan de financement suivant :

Montant des travaux TTC	17 736.00 €
Montant des travaux HT	14 780.00 €
ADEME (35%)	5173.00 €
Région (35 %)	5173.00 €
Commune (30 %) – Autofinancement	4 434.00 €

Le Conseil-Municipal, après avoir délibéré,

- accepte de demander les aides auprès de l'ADEME et de la Région,
- approuve le plan de financement ci-dessus présenté,
- donne pouvoir à Mme le Maire pour effectuer toutes les démarches.

QUESTIONS DIVERSES

Nouvelle Ecole : Le Permis de construire a été accordé à la date du 9/04/2021. Pour ce qui concerne les demandes de subvention déposées auprès des différentes institutions, la Préfecture et la Région ont accusé réception du dossier réputé complet, par contre pour ce qui est de la Communauté de Commune, le règlement du fonds de concours ne prévoit pas de financement pour les écoles : notre dossier n'est donc pas éligible à l'heure actuelle. Ce règlement est en cours de révision et il sera possible de déposer un nouveau dossier de financement intégrant les deux tranches.

Divers : Marie-Elisabeth PONS demande si l'enfouissement des réseaux est prévu sur le lotissement des Rives. Mme le Maire signale qu'aucun projet n'est à ce jour envisagé sur cette zone pour l'enfouissement des réseaux. La lampe correspondant au candélabre réparé ne fonctionne pas.

La séance a été levée 23H15

Liste des délibérations adoptées :

Numéro	Objet
01.a	Vote des Comptes de Gestion : Commune, Assainissement, Lotissement
01.b	Vote du Compte de Gestion de l'Assainissement
01.c	Vote du Compte de Gestion du Lotissement Le Furbidou
02.a	Vote du Compte Administratif de la Commune
02.b	Vote des Comptes Administratifs : Commune, Assainissement, Lotissement
02.c	Vote du Compte Administratif du Lotissement Le Furbidou
03.a	Affectation du résultat : Commune, Assainissement, Lotissement
03.b	Affectation du résultat : Commune, Assainissement, Lotissement de l'Assainissement
03.c	Affectation du résultat : Commune, Assainissement, Lotissement du Lotissement Le Furbidou
04	Vote des taux de fiscalité directe locale
05.a	Vote des Budgets : Commune, Assainissement, Lotissement
05.b	Vote des Budgets : Commune, Assainissement, Lotissement
05.c	Vote des Budgets : Commune, Assainissement, Lotissement
06	Nouvelle école : Demandes de subvention (ADEME + Région)

Le Maire,
Fabienne SALESSES



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://telerecours.fr>

